

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 15 mai 2023, à 17 :50, au bureau municipal, sis au 33, rue Principale.

Sont présents :
Madame Sylvie Laval, mairesse
Madame Ginette Laliberté, conseillère
Monsieur Patrice Godin, conseiller
Monsieur Hilarius Peter, conseiller
Madame Karine Trahan, conseillère
Monsieur Yvan Courchesne, conseiller
Monsieur Bernard Martel, conseiller (absent)

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Est également présente, Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

2023-05-132 1. Ouverture de la séance

Il est proposé par Ginette Laliberté
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 17 :50.

Adoptée.

2023-05-133 2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Appel d'offres « Achat d'un camion usagé » - Ouverture des soumissions
4. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Yvan Courchesne
Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

2023-05-134 3. Appel d'offres « Achat d'un camion usagé » - Ouverture des soumissions

Attendu l'appel d'offres sur SEAO du 6 avril 2023 au 11 mai 2023 pour l'achat d'un camion de déneigement usagé;

Attendu qu'à l'ouverture des soumissions, une seule entreprise a déposé une soumission pour l'achat d'un camion neuf alors que la demande initiale consistait en un camion usagé;

Attendu que le conseil municipal désire recevoir plus de soumissions, pour un camion neuf ou usagé, à la discrétion de celui-ci;

Il est proposé par Patrice Godin
Et résolu de rejeter la soumission reçue et de procéder à un autre appel d'offres pour un camion de déneigement usagé ou neuf, avec équipements à neige et benne quatre saisons.

Adoptée.

2023-05-135 5. Levée de la séance

Il est proposé par Hilarius Peter
Et résolu de procéder à la levée de la séance à 18 :00.

Adoptée.

Sylvie Laval
Mairesse

Julie St-Laurent
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Sylvie Laval,
Mairesse

